

« Rwanda Classified »

2/4

RWANDA



« Rwanda Classified » est une enquête de plus de cinq mois sur le régime répressif de Paul Kagame. Dix-sept médias – dont « Le Soir », « Knack » et la RTBF en Belgique – et une cinquantaine de journalistes, coordonnés par la plateforme Forbidden Stories, ont poursuivi le travail de John Williams Ntwali, journaliste décédé en janvier 2023 dans des circonstances troubles, et de Samuel Baker, un autre journaliste rwandais, menacé et forcé à l'exil.

Pourquoi la Belgique a refusé l'ambassadeur Karega

Thomas Ngeze se serait pendu dans sa chambre d'hôtel et un mois plus tard, le corps d'un de ses amis, Pieter-Jan Staelens, a été retrouvé dans la carcasse de sa voiture carbonisée. L'enquête judiciaire est toujours en cours. Les regards se tournent vers Vincent Karega, l'ambassadeur que la Belgique a refusé d'accréditer.



ENQUÊTE

LOUIS COLART
JOËL MATRICHE
AVEC « KNACK », RTBF
ET FORBIDDEN STORIES

Une ombre planait, des ombres même, au début du mois d'avril à Kigali, sur la rencontre commémorative entre la ministre belge des Affaires étrangères, Hadja Lahbib, et son homologue rwandais Vincent Birta : au-delà de l'exaspération des Belges face à la guerre qui s'éternise dans le Nord-Kivu, il y a Vincent Karega, l'homme qui se rêvait ambassadeur à Bruxelles mais que la Belgique refuse fermement d'accréditer. Avec, en toile de fond, le décès suspect de deux ressortissants belges en Afrique du Sud, un pays que connaît bien Vincent Karega pour y avoir précédemment incarné la diplomatie rwandaise. Le réseau de journalistes Forbidden Stories et ses partenaires – *Le Soir*, la RTBF et *Knack* en Belgique – ont mené la contre-enquête dans le cadre de l'investigation « Rwanda Classified ».

La police conclut à un suicide

A l'origine de cette tension diplomatique entre Bruxelles et Kigali mais aussi de l'ouverture d'enquêtes judiciaires en Afrique du Sud et en Belgique, la découverte par une femme de chambre du corps sans vie de Thomas Ngeze, un Belge d'origine rwandaise âgé de 27 ans, le 10 juin 2018 dans une des suites de l'hôtel des 12 Décades, un trois-étoiles ancré dans le cœur de Johannesburg.

Fils d'un Hutu condamné à une peine de 35 ans – et qui venait de demander sa libération anticipée – pour incitation au génocide, Thomas avait rejoint l'Afrique australe après ses études de droit à l'université de Gand. Retrouvé en sous-vêtements, pendu avec une serviette de bain, le corps de Thomas fut confié à un médecin légiste, qui conclut à une mort par pendaison, aucune trace de strangulation, aucune blessure ou même trace de lutte n'ayant été décelée sur la dépouille. Suffisant pour convaincre la police : « En tant que police, nous pouvons confirmer, en ce qui concerne cette enquête en particulier, qu'il n'y a pas de soupçon d'acte criminel », confirme ainsi la porte-parole de la police sud-africaine. « Les enquêtes sur cette affaire sont terminées et le dossier sera transmis à l'autorité nationale de poursuite pour une décision. »

Rencontré par nos confrères de la RTBF, Daniel Nsengimana, un dissident rwandais qui se présente comme le leader des jeunes de la diaspora rwandaise à Johannesburg, est dubitatif. Thomas Ngeze, raconte-t-il, l'avait prévenu de son arrivée à Johannesburg, ils devaient se rencontrer, ils n'en ont pas eu le temps : « Il est venu avec une dame que je n'ai pas vue. Ils sont allés à l'hôtel, alors comment vas-tu te pendre quand tu es avec une amie ? »

Un second décès suspect

Un mois après le décès de Thomas, Pieter-Jan Staelens (36 ans), qui s'est occupé avec son père de la défense de la famille Ngeze, a, à son tour, trouvé la mort dans des circonstances suspectes en Afrique du Sud, où il vivait depuis trois ans. Selon les conclusions de l'enquête, l'homme se serait aspergé d'un produit inflammable alors qu'il était assis dans sa voiture. Il serait mort avant de pouvoir s'extirper du véhicule.

« J'étais assis sur le perron de ma maison lorsque j'ai vu une épaisse fumée noire », raconte un des voisins du lieu de l'incendie à l'équipe de la RTBF qui s'est rendue sur place. « J'ai vu que la VW Amarok brûlait, une jambe était dessous. Parce que les pneus avaient brûlé. Les jantes étaient au sol. Donc, sa jambe était coincée sous la carcasse et il ne pouvait pas la retirer. Ouais, j'étais en larmes. Parce que je ne pouvais pas l'aider. Quelqu'un est mort devant moi... Pour moi, ce n'est pas un suicide. »

Ce témoin essentiel, qui affirme aussi avoir aperçu une Audi noire rôder dans les parages, n'a pas été interrogé par la police. Aucun rapport d'expert en incendie ne figure au dossier. Il n'a été procédé à aucune enquête de téléphonie. Et peu après cet incendie, la maison de la famille Staelens, à Hermanus – à une centaine de kilomètres au sud de la capitale Le Cap – a été cambriolée, tout le matériel informatique a été emporté.

En l'absence de trace de blessure et de marque de lutte, aucune empreinte digitale n'ayant été retrouvée sur les lieux du cambriolage, la police sud-africaine n'a pu établir de lien formel entre les deux événements et a conclu à un décès par brûlures. L'hypothèse privilégiée étant que Pieter-Jan se les est lui-même infligées. Il avait pourtant, le jour de sa mort, la tête pleine de projets : la police a trouvé à l'arrière de son véhicule des pierres de taille qu'il venait de charger pour

l'aménagement d'un terrain dont il était propriétaire.

Frustration de la justice belge

Pour le parquet fédéral belge, la mort rapprochée de ces deux Brugeois ne peut que susciter des questionnements. Que n'a pas balayé l'investigation sud-africaine. « C'est un dossier, évidemment, que nous avons pris fort au sérieux », admet Frédéric Van Leeuw, jusqu'il y a peu encore procureur fédéral. « Je suis allé en Afrique du Sud en 2019 et j'en ai discuté avec les autorités locales. (...) Les systèmes (belge et sud-africain, NDLR) sont très différents, il y a peu d'outils internationaux qui nous permettent de collaborer et donc il faut continuer à taper sur le clou pour essayer d'avancer dans l'enquête. Parce qu'on dépend évidemment des autorités locales. » Ce que confirme le parquet national sud-africain : « Nous confirmons avoir reçu une demande d'entraide judiciaire dans le cadre des décès de MM. Thomas Ngeze et Pieter-Jan Staelens, ces dossiers font actuellement l'objet d'une enquête menée par la police sud-africaine et cette enquête est à un stade très avancé. »

Un opposant assassiné

Des questionnements, aussi, qui expliquent la froideur des autorités belges à l'égard de Vincent Karega, promis par Kigali à diriger l'ambassade de la République du Rwanda à Bruxelles. Ce proche du président Kagame était en effet en poste en Afrique du Sud lors des morts suspectes de Thomas Ngeze et de Pieter-Jan Staelens. Il était en poste aussi lorsque fut assassiné un autre dissident, Patrick Karegeya. Le 1^{er} décembre 2014, le corps de cet ancien chef des renseignements extérieurs rwandais fut retrouvé dans la chambre d'un hôtel de Johannesburg, l'homme avait été étranglé avec une embrasse de rideau, un panneau « Ne pas déranger » avait été accroché à la porte d'entrée, ses trois téléphones n'ont jamais été retrouvés. Réfugié en Afrique du Sud, il avait cofondé en 2010 le parti d'opposition Congrès National Rwandais (RNC). Quatre suspects furent identifiés et deux demandes d'extradition furent formulées par la justice sud-africaine, le Rwanda n'y a jamais donné suite.

Ayant terminé son mandat en Afrique du Sud en 2019, l'ambassadeur Vincent Karega rejoint aussitôt le Congo, d'où il

a été expulsé fin 2022, en rétorsion à l'arrivée de troupes rwandaises sur le sol de la RDC afin d'apporter leur soutien aux rebelles du M23.

Bisbrouille diplomatique

Un curriculum vitae lourd à porter pour celui qui était supposé s'installer dans la plus grande ambassade rwandaise d'Europe : en juillet dernier, la Belgique a signifié – sans publiquement donner d'explication – qu'elle refusait de l'accréditer. « La Belgique ne nous l'a jamais expliqué en détail et en ces termes, il est de leur droit d'accepter ou de refuser l'accréditation d'un diplomate d'un pays quelconque et même de suspendre ou rompre les relations diplomatiques », réagit le principal intéressé. « Quant aux faits que des individus que je ne connais même pas – comme Ngeze et Staelens – soient morts en Afrique du Sud où j'étais aussi étranger et diplomate d'un autre pays, qu'est-ce que ma présence en Afrique du Sud a à faire avec leur mort ? », poursuit Vincent Karega. « Sont-ils morts au sein de l'ambassade du Rwanda ? En quoi la mort de Karegeya en Afrique du Sud concerne-t-elle la Belgique et précisément mon accréditation en Belgique ? Il est mort en 2014, à Johannesburg dans une chambre d'hôtel et moi j'exerçais mes fonctions et j'habitais à Pretoria, que j'ai quittée à la fin de mon mandat en 2019. (...) Si jamais la Belgique a des faits et preuves raisonnables qui lient mes fonctions et mon séjour en Afrique du Sud à la mort des individus cités ci-dessus, elle est la bienvenue pour les mettre sur table et en discuter avec le gouvernement rwandais, sereinement et ouvertement. »

Le gouvernement rwandais, par la voix de sa porte-parole, ne dit pas autre chose : « L'Afrique du Sud est un grand pays. L'ambassadeur Karega n'était pas responsable de la sécurité des personnes vivant ou voyageant en Afrique du Sud, je ne vois donc aucun lien. C'est une accusation ridicule ! »

Il n'y a, à ce jour, toujours pas d'ambassadeur du Rwanda en Belgique : « Il y avait le risque de voir un scénario où la justice belge demanderait la comparution de M. Karega et donc éventuellement sa levée d'immunité diplomatique », confirme à nos collègues de la RTBF la ministre belge des Affaires étrangères, Hadja Lahbib. « Ce genre de scénario crée nécessairement des tensions et des crispations. »

Vincent Karega, promis par Kigali à diriger l'ambassade de la République du Rwanda à Bruxelles. © D.R.